

Exigences sur les vins qui n'ont pas encore été importés aux États-Unis

Les inscriptions ne doivent pas être enregistrées auprès d'un importateur afin d'être admissible aux Prix du vin.

Si vous n'avez PAS accès à un importateur, il nous fera plaisir de vous fournir de l'aide en matière de certification d'agrément d'étiquette (COLA) pour dédouaner vos vins.

Ce processus peut prendre plus de 10 jours ouvrables **avant l'expédition**, donc veuillez soumettre vos vins aussitôt que possible.

Étapes pour le traitement du certificat d'agrément d'étiquette (COLA)

1. Inscrivez vos vins aux Prix internationaux du vin TEXSOM en remplissant le formulaire en ligne ou sur papier disponible sur texsomiwa.com
À partir de votre inscription, nous recueillerons les informations nécessaires pour créer la demande de déclaration COLA : le nombre et le format des bouteilles (750 ml ou autre), l'entreprise/la marque de vin, le type de vin, millésime.
2. Envoyez un courriel à enter@texsomiwa.com pour demander de l'aide avec la soumission de la déclaration COLA, pour poser des questions ou pour faire des demandes additionnelles.
3. L'équipe des Prix du vin créera une lettre de demande COLA et la traitera auprès du TTB par le biais de notre partenaire d'importation.
4. L'équipe des Prix du vin vous enverra un courriel contenant la déclaration COLA à inclure dans votre expédition.
5. Remplissez et joignez la Facture commerciale pour l'expédition internationale, en déclarant le contenu comme « vins pour échantillonnage seulement, non en vente » et les coordonnées pour l'expédition suivantes :
TEXSOM & Wines with Conviction
12801 North Stemmons Freeway
Suite 821
Farmers Branch, TX 75234 USA
Téléphone : 214.886.1665
6. Expédiez vos vins par DHL, FedEx, UPS ou votre méthode d'expédition préférée.
7. Les taxes et les droits de douane sur les produits importés doivent être payés par l'expéditeur/participant
8. Toutes les marques de pays d'origine seront indiquées en Anglais, et chaque expédition individuelle portera une étiquette indiquant :
 - a. « Échantillon seulement – non en vente » ou un énoncé semblable
 - b. Chaque contenant individuel portera une étiquette avec l'avertissement de santé gouvernemental exigé par la loi
 - c. Le produit portera également une étiquette indiquant « Contient des sulfites »

Si vous avez accès à un importateur, vous pouvez traiter les documents de certification d'agrément d'étiquette (COLA) pour le dédouanement des vins auprès de celui-ci.

Si vous avez des questions additionnelles, contactez-nous à tout moment au 214.886.1665 ou à enter@texsomiwa.com.